



FPH : CGOS LA CFDT SANTÉ-SOCIAUX RESPONSABLE DANS SES ENGAGEMENTS



Face aux manquements de l'État concernant la protection sociale complémentaire des agents de la FPH **le budget du CGOS est en danger.**

Afin de sauvegarder le niveau actuel de la couverture maladie la CFDT Santé-Sociaux, en organisation syndicale responsable, **a fait des choix contraints** lors de l'AG du CGOS du 15 juin 2017 concernant des ajustements de prestations.

La CFDT Santé-Sociaux poursuit son engagement pour la rénovation d'une action sociale, et continue son action pour l'obtention une protection sociale complémentaire (Santé, Prévoyance, Retraite).

**Les agents de la FPH sont une richesse,
il faut en prendre soin !**

Pour la CFDT Santé-Sociaux, le C.G.O.S. est à un tournant important dans son organisation pour de nombreuses raisons :

- Le fléchissement de l'évolution des contributions aujourd'hui bien réel.
- Le montant consacré à la prestation maladie en constante augmentation, en lien avec les conditions de travail, le recul de l'âge de départ à la retraite, la précarité grandissante des agents.
- Un budget C.G.O.S. national en déficit important depuis quelques années.
- Et le référencement d'un nouvel acteur pour gérer les œuvres sociales des agents de la fonction publique hospitalière.

C'est bien en organisation syndicale responsable, et face à ces constats que la CFDT Santé-Sociaux propose de moderniser et de rénover un système d'action sociale proche des agents hospitaliers.

A ce jour, nous pouvons constater une baisse significative de l'augmentation des contributions. Ce constat est à mettre à l'actif :

- des différents plans de retour à l'équilibre,
- des restructurations toujours plus importantes,
- à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire,
- et aux fusions d'établissements.

La CFDT est contre la diminution de la couverture maladie.

Si le C.G.O.S. ne peut que constater les effets de l'augmentation des arrêts maladie de longue durée, il est aujourd'hui le seul porteur d'une prévoyance pour les agents hospitaliers.

La CFDT propose, dans le cadre de travaux sur la protection sociale complémentaire, la mise en place d'une participation employeur au régime de retraite complémentaire.

Les difficultés financières rencontrées par les agents hospitaliers en retraite témoignent de l'insuffisance du montant des pensions.

La CFDT revendique, comme elle l'a toujours fait, la mise en place d'une protection sociale complémentaire alliant la prise en compte :

- d'une prévoyance,
- d'une mutuelle santé,
- d'une retraite complémentaire.



TOUS! MOBILISES!

